

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025-131

OBJET :

MSP de la Vallée d'Aulps et du
Brevon – Fixation de nouveaux tarifs
de location des locaux professionnels

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 septembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 septembre 2025

Présents :

Mmes VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MAUVAIS Joël, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :27
pour :27
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Jean-François à M. MORAND Jean-Claude,
- par Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth à M. BERGER Jean-François,
- par M. CHALENCON William à M. VERMANT Rebecca,
- par M. GIROD Jean-Marc à M. LOMBARD Gérald,
- par Mme MARTEL Mireille à M. VINET Philippe,
- par Mme MUFFAT Sophie à Mme TRABICHET Yannick,
- par M. MUFFAT Michel à M. DENNÉ Jean-Claude.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de revoir et de compléter les tarifs de location des locaux des MSP de la Vallée d'Aulps et du Brevon, et ce afin notamment de permettre d'accueillir d'une nouvelle orthophoniste et un nouveau médecin dans la MSP du Brevon :

- MSP de la Vallée d'Aulps
 - Local 1 (lot n° 1) : 113,77 € TTC
 - Local 5 (lot n° 5) : 83,77 € TTC
 - Local 6 (lot n° 6) : 438,80 € TTC
 - Local 7 (lot n° 7) : 438,80 € TTC
 - Local 9 (lot n° 9) : 69,80 € TTC
 - Local 10 (lot n° 10) : 120,99 € TTC
- MSP du Brevon
 - Consultation 1 (lot n° 10) : 116,34 € HT
 - Consultation 2 (lot n° 9) : 116,34 € HT
 - Consultation 3 (lot n° 8) : 94,34 € HT
 - Consultation 4 (lot n° 13) : 116,34 € HT
 - Consultation 7 (lot n° 4) : 1 105,00 € HT
 - Consultation 8 : 333,34 € HT
 - Consultation 9 : 333,34 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- **approuve** les nouveaux tarifs qui lui ont été présentés, applicables pour tous les nouveaux baux professionnels passés à compter du 01/10/2025,
- **autorise** Madame la Présidente à signer un avenant au bail professionnel passé avec Dr FOUCAULT afin de lui permettre d'occuper le local « consultation 8 » à compter du 01/10/2025, en lieu et place du local « consultation 2 »,
- **autorise** Madame la Présidente à signer un bail professionnel de 6 ans avec Dr BOURIN pour l'occupation du local « consultation 9 » à compter du 1^{er} octobre 2025,
- **autorise** Madame la Présidente à signer un bail professionnel de 6 ans avec Mme RENAUD pour l'occupation du local « consultation 2 » à compter du 1^{er} octobre 2025.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

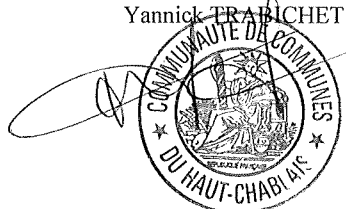
Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

